

«Jean-Marie Bockel - "La France se donne les moyens d'une politique de cyberdéfense ambitieuse"»

05/12/2014

Jean-Marie BOCKEL, Sénateur du Haut-Rhin, ancien ministre, est intervenu en séance au Sénat vendredi 05 décembre dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2015, afin de présenter un avis budgétaire relatif aux crédits de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), bras armé de l'État pour la cyberdéfense.

« Alors que nous devons faire face à l'augmentation très rapide de la cyber-menace et à l'extension continue de son champ, le commandant de la cyberdéfense américain disait il y a quelques jours que des attaques chinoises seraient capables aujourd'hui de plonger les États-Unis dans le noir : en la matière, la réalité dépasse toujours l'imagination... », rappelle Jean-Marie BOCKEL.

« Dans ce contexte, l'une de nos principales recommandations de 2012 visait à consacrer la cyberdéfense comme une priorité – ce fut fait avec le Livre blanc et la Loi de programmation militaire de 2013 – et d'augmenter les moyens et les effectifs de l'ANSSI, qui ne comptait que 100 personnes à sa création en 2009, effectifs qui atteindront 500 agents en 2015, et 600 en 2017, soit une moyenne de 50 recrutements par an. Je m'en félicite ! »

Des progrès significatifs ont également été accomplis en termes de sensibilisation des différents ministères, même si tous n'en sont pas au niveau du ministère de la Défense, très mobilisé avec son « pacte cyber » et son « état-major cyber ». La France est aussi le premier pays au monde à s'être dotée d'un cadre juridique contraignant pour les opérateurs d'importance vitale.

De nouveaux pouvoirs ont ainsi été confiés à l'ANSSI par la LPM, avec l'obligation de notifier les incidents informatiques importants ou de réaliser des audits réguliers. *« Il s'agit d'un changement majeur : jusqu'alors, l'ANSSI avait un rôle essentiellement de conseil et d'alerte. Désormais, elle dispose de pouvoirs d'action étendus »,* souligne le Sénateur.

« Il faut enfin favoriser l'émergence d'entreprises de confiance à chaque maillon de la chaîne de la cybersécurité – c'est une question de souveraineté numérique ! – et accroître notre effort en matière de formation d'ingénieurs en sécurité informatique », conclut Jean-Marie BOCKEL, satisfait de l'adoption par la Haute-Assemblée des crédits budgétaires de cette mission.